



Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

Cellule juridique

**ARRÊTÉ PORTANT MODIFICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARRÊTÉ DU 11 SEPTEMBRE 2017
RÉGISSANT L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS ENSEIGNANTS-CERCHEURS,
ENSEIGNANTS, CERCHEURS
AU CONSEIL DE DÉPARTEMENT DU DÉPARTEMENT D'ÉTUDES
DE FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE (DEFLE)**

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.713-1,-1°),

Vu les statuts de l'Université Bordeaux Montaigne en vigueur,

Vu les statuts et règlement intérieur du département d'études de français langue étrangère (DEFLE) de l'Université Bordeaux Montaigne approuvés en conseil d'administration du 12 juillet 2013,

Vu l'arrêté du 11 septembre 2017 régissant l'élection des représentants des personnels enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs au conseil de département du DEFLE

ARRÊTÉ

ARTICLE 1:

L'élection des représentants des personnels enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs au sein du conseil de département du DEFLE, telle qu'initialement prévue le 10 octobre 2017 par arrêté du 11 septembre 2017 susvisé, est **reportée à la date du 12 octobre 2017.**

Le présent arrêté vaut convocation du corps électoral pour la date du scrutin fixée au 12 octobre 2017, de 09h00 à 16h00, en salle DEF004 du DEFLE.

ARTICLE 2:

Les documents figurant en pièces ci-jointes se substituent aux annexes n°1 à 6 de l'arrêté susvisé du 11 septembre 2017

ARTICLE 3:

Le présent arrêté est soumis à publication, par voie d'affichage dans les locaux du DEFLE et par voie de mise en ligne sur le site internet de l'Université.



ARTICLE 4

Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis au recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, recteur d'académie de Bordeaux, chancelier des universités d'Aquitaine.

Fait à Pessac, le 19 septembre 2017



La Présidente,

Hélène VELASCO-GRACIET.

Pièces jointes:

- annexe n°1 : calendrier électoral.
- annexe n°2 : formulaire de liste de candidatures (pour la catégorie n°1 des sièges à pourvoir).
- annexe n°3 : formulaire de déclaration de candidature individuelle (pour la catégorie n°1 des sièges à pourvoir).
- annexe n°4 : formulaire de déclaration de candidature individuelle (pour la catégorie n°2 des sièges à pourvoir).
- annexe n°5 : formulaire de déclaration de candidature individuelle (pour la catégorie n°3 des sièges à pourvoir).
- annexe n°6 : document-type de procuration de vote.



(Annexe n°1)

**CALENDRIER DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES
POUR L'ORGANISATION DE L'ÉLECTION DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS
ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, ENSEIGNANTS, ET CHERCHEURS
AU CONSEIL DE DÉPARTEMENT DU DEFLE**

**ÉLECTIONS DU 12 OCTOBRE 2017
8 SIÈGES À POURVOIR**

OPÉRATIONS ELECTORALES	DATES
Affichage des listes électorales	Mardi 19 septembre 2017
Début du dépôt des candidatures	Mardi 19 septembre 2017
Clôture du dépôt des candidatures	Vendredi 29 septembre 2017
Scrutin	Jeudi 12 octobre 2017 de 09h00 à 16h00 Lieu : DEFLE – salle DEF004
Dépouillement	Jeudi 12 octobre 2017, à l'issue du scrutin Lieu : DEFLE – salle DEF004
Proclamation des résultats	Au plus tard dans les 3 jours suivant la date du scrutin



(Annexe n°2 – RECTO)

DÉPÔT DE LISTE DE CANDIDATURES

**ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, ENSEIGNANTS ET CHERCHEURS
AU CONSEIL DE DÉPARTEMENT DU DÉPARTEMENT FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE
(DEFLE) DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE**

- SCRUTIN DU 12 OCTOBRE 2017 -

➤ Election au conseil de département du DEFLE de l'Université Bordeaux Montaigne.

➤ **Nombre de sièges à pourvoir: 6 sièges au titre de la CATÉGORIE N°1** des personnels éligibles au conseil du DEFLE (sur un total de 8 sièges à pourvoir). **VOIR POUR RAPPEL: RÈGLES DE COMPOSITION DES LISTES AU VERSO DU PRESENT DOCUMENT** (cf. article 5.2 de l'arrête électoral):

Intitulé de la liste : _____

N° ordre	Candidats (nom, prénom)	Statut (préciser titulaire ou contractuel)	Corps (pour les titulaires) (MCF, PRAG, PRCE...)

Fait à : _____ le : _____

Signature (responsable de la liste):

NOM ADRESSE ET NUMERO DE TELEPHONE DU RESPONSABLE DE LISTE

Cette liste doit **impérativement** être accompagnée des actes de candidature individuelle signés par chaque candidat.



(Annexe n°2 - VERSO)

➤ Chaque liste de candidats doit comporter au minimum trois et au maximum six candidats enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs vérifiant les conditions d'éligibilité

ET

✕ **chaque liste de candidats doit retenir un ordre de présentation de candidatures établi comme suit:**

- *dans le cas de dépôt de liste complète de candidatures (liste comprenant 6 candidats):*

➤ pour les candidatures positionnées respectivement en rang n° 1, n°2 et n°3 de la liste, les trois premiers candidats doivent impérativement être des personnels *enseignants-chercheurs* du DEFLE et des personnels *enseignants du second degré* du DEFLE relevant de la catégorie n°1 telle que définie à l'article 2 de l'arrêté électoral, avec au minimum un représentant de chaque corps et au maximum deux représentants d'un même corps.

- *dans le cas de dépôt de liste incomplète de candidatures (liste comprenant 3 candidats):*

➤ pour les candidatures positionnées respectivement en rang n° 1 et n°2 de la liste, les deux premiers candidats doivent impérativement être des personnels *enseignants-chercheurs* du DEFLE relevant de la catégorie n°1 définie à l'article 2 de l'arrêté électoral.

Les listes de candidats doivent être signées par chaque candidat ou par un représentant de la liste.

Elles doivent être accompagnées, pour chaque candidat, d'une déclaration de candidature, effectuées à l'aide du formulaire remis par l'établissement, signée par chaque candidat.



(Annexe n°3)

DÉCLARATION INDIVIDUELLE DE CANDIDATURE

**ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, ENSEIGNANTS ET
CHERCHEURS AU CONSEIL DE D•PARTEMENT DU DÉPARTEMENT FRANÇAIS LANGUE ETRANGÈRE
(DEFLE) DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE**

- SCRUTIN DU 12 OCTOBRE 2017 -

Je soussigné(e) :

né(e) le : à :

Statut fonctionnaire titulaire /agent contractuel en CDD ou CDI/vacataire (barrer la mention inutile)

Corps (titulaire) :.....

Catégorie (titulaire) :.....

➤ Déclare me porter candidat(e) à l'élection des représentants des personnels enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs au conseil de département du DEFLE de l'Université Bordeaux Montaigne pour le scrutin du 12 octobre 2017, au titre de la CATEGORIE N°1 des personnels éligibles.

Facultatif – je précise l'appartenance ou le soutien dont je bénéficie (cette précision figurera sur les bulletins de vote):
.....

Fait à : le :

Signature :

A joindre obligatoirement :
-une copie de pièce d'identité.



(Annexe n°4)

DÉCLARATION INDIVIDUELLE DE CANDIDATURE

**ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, ENSEIGNANTS
ET CHERCHEURS AU CONSEIL DE DÉPARTEMENT DU DÉPARTEMENT FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE
(DEFLE) DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE**

- SCRUTIN DU 12 OCTOBRE 2017 -

Je soussigné(e) :

né(e) le : à :

Statut: fonctionnaire titulaire /agent contractuel en CDD ou CDI/vacataire (barrer la mention inutile)

Corps (titulaire):.....

Catégorie (titulaire):.....

➤ Déclare me porter candidat(e) à l'élection des représentants des personnels enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs au conseil de département du DEFLE de l'Université Bordeaux Montaigne pour le scrutin du 12 octobre 2017, au titre de la CATEGORIE N°2 des personnels éligibles.

Facultatif – je précise l'appartenance ou le soutien dont je bénéficie (cette précision figurera sur les bulletins de vote):
.....

Fait à : le :

Signature :

A joindre obligatoirement :
-une copie de pièce d'identité.



(Annexe n°5)

DÉCLARATION INDIVIDUELLE DE CANDIDATURE

**ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, ENSEIGNANTS ET
CHERCHEURS AU CONSEIL DE DÉPARTEMENT DU DÉPARTEMENT FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE
(DEFLE) DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE**

- SCRUTIN DU 12 OCTOBRE 2017 -

Je soussigné(e) :

né(e) le : à :

Statut: fonctionnaire titulaire /agent contractuel en CDD ou CDI/vacataire (barrer la mention inutile)

Corps (titulaire):.....

Catégorie (titulaire):.....

➤ Déclare me porter candidat(e) à l'élection des représentants des personnels enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs au conseil de département du DEFLE de l'Université Bordeaux Montaigne pour le scrutin du 12 octobre 2017, au titre de la CATEGORIE N°3 des personnels éligibles.

Facultatif – je précise l'appartenance ou le soutien dont je bénéficie (cette précision figurera sur les bulletins de vote):
.....

Fait à : le :

Signature :

A joindre obligatoirement :
-une copie de pièce d'identité.



(Annexe n°6)

PROCURATION DE VOTE
ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, ENSEIGNANTS
ET CHERCHEURS AU CONSEIL DE DÉPARTEMENT DU DÉPARTEMENT FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE (DEFLE)
DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE
- SCRUTIN DU 12 OCTOBRE 2017 -

Je soussigné(e) :

né(e) le : à :

Statut :

fonctionnaire titulaire ou fonctionnaire stagiaire ou agent contractuel en CDI
(*raier la mention inutile*) en fonctions au DEFLE à la date du scrutin et assurant
au DEFLE un minimum du tiers des obligations d'enseignement sur l'année universitaire
2017/2018 (64 heures équivalent TD pour les enseignants-chercheurs, 128 heures équivalentes TD pour
les personnels enseignants du second degré)

OU

vacataire ou agent contractuel en CDD (*raier la mention inutile*) en fonctions à la date du scrutin et
assurant au DEFLE un minimum de 96 heures équivalent TD sur l'année universitaire 2017/2018.

né(e) le : à :

(*)Corps /Grade :

[(*) uniquement pour les personnels titulaires]:

➤ donne procuration à Mme – M (nom – prénom) :

Statut :

➤ pour voter en mes lieu et place lors de l'élection des représentants des personnels enseignants-chercheurs,
enseignants et chercheurs au conseil de département du DEFLE de l'Université Bordeaux Montaigne fixée à la
date du 12 octobre 2017.

Fait à : le :

Signature :

- Le mandataire doit être inscrit sur la même liste électorale que le mandant.
- Le mandant doit remettre au mandataire une procuration *originale* (pas de photocopie),
accompagnée d'une pièce d'identité officielle ou une carte professionnelle valide(s) [cf. (*) carte professionnelle ou
carte Izly (Aquipass) ou carte d'identité ou passeport ou permis de conduire]
- Le mandataire doit présenter le jour du scrutin l'original de la procuration reçue du mandant ainsi qu'une pièce
justificative de l'identité du mandant [cf voir supra (*)].